

La renaissance des fondations d'artistes

L'Institut Giacometti a ouvert ses portes le 26 juin. Des travaux de rénovation sont en cours à la Fondation Dubuffet, tandis que celle d'Henri Cartier-Bresson s'installe dans de nouveaux locaux le 17 octobre à Paris.

LE MONDE ECONOMIE | 08.07.2018 à 10h00 • Mis à jour le 09.07.2018 à 07h52 |

Par Nicole Vulser

Abonnez vous à partir de 1 €

■ Réagir

★ Ajouter



f Partager (99)

🐦 Tweeter



Soixante-dix sculptures longilignes, en plâtre et en bronze, les toutes dernières œuvres sur lesquelles travaillait Alberto Giacometti avant sa mort, sont présentées dans un hôtel particulier Art déco et Art nouveau du quartier Montparnasse à Paris. L'Institut Giacometti, financé par la fondation du même nom, a ouvert au public le 26 juin. Au fond d'une cour arborée du 6^e arrondissement, un chantier bat son plein pour agrandir et rénover entièrement la Fondation Jean-Dubuffet. Enfin, au cœur du Marais, les pelleteuses s'activent avant l'inauguration, prévue le 17 octobre, des nouveaux locaux de la Fondation Henri-Cartier-Bresson. Qu'ont donc en commun Alberto Giacometti, Henri Cartier-Bresson, Jean Dubuffet, mais aussi Jean Arp et Sophie Taeuber, Hans Hartung et Anna-Eva Bergman, Georges Rouault, Victor Vasarely, Albert Gleizes ou encore Le Corbusier ? Tous sont dotés d'une fondation reconnue d'utilité publique, certaines voulues et créées du vivant de ces artistes, d'autres mises en place, par leurs proches, après leur décès.

Pas toujours connues du grand public, ces fondations permettent de « *sanctuariser les ateliers, les lieux où vivaient les artistes, mettre en valeur leurs œuvres et leurs collections personnelles, monter des expositions et préserver leurs archives* », explique Jérôme Kohler, directeur de Philanthropic Lab, une structure consacrée au conseil en philanthropie.

Spécificité franco-française, leur statut est réglementé de façon très précise : « *une dotation initiale (un fonds d'œuvres, un immeuble, de la trésorerie...) doit permettre d'assurer son financement sans faire appel aux subsides de l'Etat* », explique Sophie Webel, directrice de la Fondation Jean-Dubuffet. Par ailleurs, ajoute-t-elle, les fondations d'utilité publique sont contrôlées par un conseil d'administration composé de représentants de l'Etat (des collectivités locales, du ministère de la culture et/ou de l'intérieur), de personnalités...